Université de Bourgogne
Maison de l'Université
Esplanade Erasme
BP 27877 -21078 Dijon Cedex
T +33 (0)3 80 39 50 00

Auxerre
Chalon-sur-Saône
Dijon
Le Creusot
Macon
Nevers

UNIVERSITÉ DE BOURGOGNE

Le Président de l'Université de Bourgogne,

VU le Décret n° 72-580 du 04/07/1972 modifié, relatif au statut particulier des Professeurs Agrégés de l'enseignement du second degré, notamment dans son article 5;

VU le Décret n° 72-581 du 04/07/1972 modifié, relatif au statut particulier des Professeurs Certifiés de l'enseignement du second degré, notamment dans son article 5;

VU la note de service du 03/07/2023 parue au BOESR n° 30 du 27/07/2023, relative aux modalités d'emplois et à la procédure d'affectation des enseignants du second degré dans les établissements d'enseignements supérieur pour la rentrée 2024;

VU la délibération-cadre du 18/10/2011 relative à la procédure d'examen des candidatures des enseignants du second degré à l'université de Bourgogne ;

VU la délibération du conseil d'administration du 27/09/2023 fixant les postes ouverts au recrutement dans le cadre de la campagne d'emplois pour l'année 2024 ;

ARRETE

ARTICLE 1er : La commission d'affectation créée en vue de pourvoir le poste PRAG 0808 est constituée des membres dont les noms suivent :

M. Vincent THOMAS, professeur des universités à l'université de Bourgogne, Président de l'université de Bourgogne
M. Olivier AUBRETON, maître de conférences à l'université de Bourgogne
M. Christophe SACCARD, professeur agrégé de l'université de Bourgogne
Mme Léna LEJEUNE, professeure agrégée de l'université de Bourgogne
Mme Céline BEAUJARD, professeure agrégée de l'université de Bourgogne
M. Fabrice MERIAUDEAU, professeur des universités à l'université de Bourgogne

ARTICLE 2 : Sont nommés :
Président de la commission : M. Vincent THOMAS
Vice-Président(e) de la commission : M. Olivier AUBRETON
Assesseur(e) : M. Christophe SACCARD

ARTICLE 3 : Le Directeur Général des Services de l'Université est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Dijon, le 5 mars 2024

Le Président de l'Université

Vincent THOMAS

UNIVERSITE DE BOURGOGNE
Le Président
Membre d'U.B.F.C.